

**2018-UNAT-874, Kebede**

# Décisions du TANU ou du TCNU

La seule question en lice dans le présent appel est de savoir si l'UNDT a commis une erreur sur une question de droit ou de fait lorsqu'elle a conclu que le préjudice à l'appelant était suffisamment mis en évidence pour justifier une indemnité de dommages-intérêts moraux. Unat a constaté qu'UNT avait fondé l'attribution de la rémunération pour préjudice à la fois sur les preuves produites par l'individu et ce qu'elle a décrit comme une «détresse préexistante dont l'individu souffrait déjà» qui «a été exacerbée par la décision illégale de refuser sa demande» pour enquêter sur les allégations de discrimination. UNDT devait déterminer si M. Kebede a subi un préjudice moral en raison de la décision de 2016 refusant sa plainte de discrimination 2013/2014. Unat a constaté que l'UNDT s'appuyait efficacement sur des preuves de préjudice que l'individu a subi avant l'accord de règlement de 2012 pour étayer son indemnité de dommages-intérêts moraux pour préjudice subi après la décision de 2016. Unat a jugé que Undt avait commis une erreur en droit dans l'attribution de dommages-intérêts sans preuves corroborant le témoignage de l'individu. UNAT a accordé l'appel du Secrétaire général et a fait l'octroi de la rémunération de l'UNT pour les dommages-intérêts moraux.

# Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision du 23 avril 2016 prise par le Secrétaire exécutif de l'époque de la CEA (ES / ECA) de ne pas créer de comité d'enquête d'enquête pour enquêter sur ses plaintes concernant la discrimination et le harcèlement en milieu de travail. UNDT a constaté que l'ES / ECA a mal appliqué la définition de ce qui constitue le harcèlement en milieu de travail conformément à ST / SGB / 2008/5. UNDT a également constaté que l'ES / ECA confondait ST / SGB / 2008/5 sur une conduite interdite avec la recevabilité des réclamations dans le cadre du système de justice interne formel, excluant ainsi le matériel qu'il aurait dû examiner et ne pas répondre à la simple question de savoir s'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il

semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait qu'il semblait que Le demandeur peut avoir été soumis à une conduite interdite qui méritait une enquête. De plus, UNDT a jugé que l'ES / ECA avait commis une erreur en droit et en procédure en ignorant les allégations de conduite interdite, n'appréciant ainsi pas que le demandeur se plaignait d'un état continu de conduite interdite. UNDT a conclu que les ES / EA s'étaient mal dirigés sur la loi et les procédures applicables pour décider de ne pas initier une enquête officielle d'enquête sur la plainte du demandeur. UNDT a annulé la décision de l'ES / EA et a renvoyé la plainte à l'ES / ECA pour une considération appropriée. UNDT a également accordé une rémunération pour dommages moraux au demandeur.

## Principe(s) Juridique(s)

La rémunération de préjudice doit être appuyée par trois éléments: le préjudice lui-même; une illégalité; et un lien entre les deux. Si l'un de ces trois éléments n'est pas établi, une compensation ne peut être attribuée. Il ne suffit pas de démontrer l'illégalité pour obtenir une compensation; Le demandeur supporte le fardeau de la preuve pour établir l'existence de conséquences négatives, capables d'être considérées comme des dommages, résultant de l'illégalité sur un privilège de cause à effet. Si l'un de ces trois éléments n'est pas établi, une compensation ne peut être attribuée. La jurisprudence exige que le préjudice soit démontré d'être directement causé par la décision administrative en question.

## Résultat

Appel accordé

## Applicants/Appellants

Kebede

## Entité

CEA

## Numéros d'Affaires

2018-1166

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New York

## Date of Judgement

10 Fév 2020

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Preuve

Indemnisation

Preuve du préjudice

## Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 9.1(b)

TCNU Statut

- Article 10.5(b)

## Jugements Connexes

UNDT/2018/018